

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20050330

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

08 AVR. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0427 025 573**

Nom

(en entier) : **FBM ELECTRICITE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DES PONTS 23 A 1480 TUBIZE**

Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES TENUE AU
SIEGE DE LA SOCIETE LE 31/03/2020 A 10 H 00

Sont présent :

.Madame BIREMBAUT Carine détenant 270 parts sociales, qui préside l'assemblée

. Le président fait constater que les propriétaires de la totalité des parts sociales sont présents ou représentés. Il signale que les associés ont été d'accord pour dispenser la gérance de toute convocation ; l'assemblée est donc valablement constituée.

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Transfert du siège social

L'assemblée adopte, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes :

. Transfert du siège social à l'adresse suivante ; Rue de la Gare 48 à 6250 AISEAU avec effet au
01/04/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 30 après lecture et approbation du présent
procès-verbal.

Les membres présents signent

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

BIREMBAUT CARINE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).